

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
REPUBLIQUE FRANCAISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON DE SAINT OUEN L'AUMÔNE

* * * *

COMMUNE DE FREPILLON

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 25 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 25 mars à 21 h, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le dix-huit mars, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Patricia ZEISS, Maire

Présents :

Patricia ZEISS (*Maire*)

Dominique BERNARD, Chantal WALTER, Sébastien HUART, Cécile PALLATIN (*Maires adjoints*)

Camil AMRAT, Sylvain BERTHIER, Claude BELLENGER, Sylvie CABEZAS, Dominique COUDRAY, Thomas DAVENNE, Pascal DERCHE, Christelle FERRE, Arnaud GUICHET, Christian LAMBERT, Nathalie MARTIN, Florence PERSICO, Evelyne RAGUENET DE SAINT ALBIN, Monique RISCH, (*conseillers municipaux*)

Représentés par pouvoir :

Martine BERNARD, pouvoir à Sébastien HUART

Marie-Claire RUMIN, pouvoir à Cécile PALLATIN

Absents excusés : Bernard TAILLY, Philippe JAUSET

Secrétaire de séance : Sébastien HUART

La séance est ouverte à 21 h sous la présidence de Patricia ZEISS, Maire.

Il est procédé à l'appel des Conseillers.

Le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1-1 Installation d'un conseiller municipal pour donner suite à la démission de Tony BOUVRY

Rapporteur : Madame le Maire

Le conseil municipal prend acte de la nouvelle composition du Conseil avec l'installation de Monsieur Claude BELLENGER en remplacement de Tony Bouvry. Madame Cécile PROUFF candidate venant immédiatement sur la liste après le dernier élu ne souhaite pas rentrer dans l'immédiat dans le Conseil.

1-2 Désignation d'un conseiller municipal auprès des diverses commissions et instances

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire propose de remplacer Tony BOUVRY par Claude BELLENGER à :

- la commission travaux et urbanisme auprès de la Communauté d'agglomération Val Parisis et à l'OMS

Et de désigner Monique RISCH en qualité de délégué en vue de siéger au conseil d'administration du CCAS.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

1-3 Droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux

Rapporteur : Dominique BERNARD

Considérant que le commerce de proximité de Frépillon présente une faible offre commerciale même si la diversité commerciale est satisfaisante, elle reste fragile.

Considérant que le commune souhaite agir en faveur du commerce et protéger l'offre,
Considérant que pour préserver cette offre elle peut mettre sur une partie de son territoire un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerces et les baux commerciaux.

Après avoir rappelé les objectifs de la commune en vue de conserver les activités existantes et éviter une spécialisation des activités commerciales.

Monsieur le Maire adjoint propose de délimiter un périmètre de sauvegarde du commerce comprenant tous les commerces du centre-ville. Ce périmètre sera soumis au droit de préemption pour les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux ;

Le Conseil municipal soucieux de préserver le commerce de proximité approuve à l'unanimité l'institution d'un droit de préemption.

1-4 Signature de l'avenant N° 1 à la convention de veille et de maîtrise foncière avec l'EPFIF

Rapporteur : Madame le Maire

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant N°1 à la convention de veille et de maîtrise foncière avec l'EPFIF. La convention actuelle prenant fin au 3 avril 2021

1-5 Motion contre le projet de neutralisation d'une voie de l'autoroute A15

Rapporteur : Madame le Maire,

Madame le Maire propose que le Conseil municipal adopte la motion contre le projet de neutralisation d'une voie de l'autoroute A15 en vue de la réserver au covoiturage. Bien que favorable au covoiturage, Madame le Maire précise que la suppression d'une voie aurait des conséquences désastreuses pour les habitants de notre territoire en termes de temps de trajet notamment.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la motion

2- FINANCES

BUDGET COMMUNAL

2-1 Comptes administratifs 2020- Commune

Rapporteur : Madame le Maire

Après examen, Madame le Maire s'étant retiré, le Conseil municipal à l'unanimité, adopte le compte administratif de la commune pour l'année 2020.

Libellé	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés	-	249 214,00 €	-	280 249,64 €	-	529 463,64 €
Opérations de l'exercice	2 397 917,47 €	2 956 527,53 €	714 047,30 €	981 995,97 €	3 111 964,77 €	3 938 523,50 €
Résultat de clôture	-	558 610,06 €	-	267 948,67€	-	826 558,73 €
Reste à réaliser	-	-	1 548 000,00 €	580 000 €	968 000, 00 €	-
Totaux cumulés	2 397 917,47€	3 205 741,53 €	2 262 047,30 €	1 842 245,61 €	4 079 964,77 €	4 467 987,14 €

Résultat définitif	-	807 824,06 €	419 801,69 €	-	-	388 022,37 €
--------------------	---	--------------	--------------	---	---	--------------

2-2 Compte de gestion 2020 - Commune

Rapporteur : Madame le Maire

Le compte de gestion 2020 présenté par Mme la Trésorière principale conforme au compte administratif 2020 est adopté à l'unanimité.

2-4 Affectation de résultats d'exploitation exercice 2020- Commune

Rapporteur : Madame le Maire

Le Conseil municipal, vu le compte administratif de la commune de l'année 2020 décide à l'unanimité qu'une somme de 419 801,69 € sera affectée à la section d'investissement.

2-5 Budget primitif 2021

Rapporteur : Madame le Maire

Avant de passer à l'examen du budget primitif, Madame le Maire donne lecture, conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales d'une note de présentation désormais obligatoire retraçant brièvement les informations financières essentielles sur le budget. Cette note est consultable sur le site officiel de la mairie et sera annexée au présent compte rendu.

Où l'exposé de Madame le Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2021 de la commune qui s'équilibre à la somme de :

Section fonctionnement	3 300 437, 37 €
Section investissement	2 057 094, 00 €
	<hr/>
Total	5 357 486, 37 €

Madame le Maire précise que ce budget permettra de financer des travaux d'amélioration et d'entretien tels que la rénovation des façades de l'école, le remplacement de la signalisation horizontale et verticale etc... Ainsi que le maintien des services rendus à la population sans augmentation du coût des services aux usagers ni des impôts.

2-6 Admission en non-valeur – budget communal

Rapporteur : Madame le Maire

Le Conseil municipal a l'unanimité autorise Madame le Maire à émettre un mandat de 1612,49 euros au compte 654 afin d'annuler le recouvrement de créances suite à des sommes trop modiques, des procès-verbaux de carence ou des recherches infructueuses.

Madame le Maire précise qu'il s'agit essentiellement des impayés de cantine sur plusieurs exercices.

2-7 Vote des taux

Rapporteur : Madame le Maire,

Madame le Maire rappelle que l'assemblée a voté en 2020 les taux suivants pour les contributions directes

- Taxe d'habitation : 13%
- Taxe Foncier bâti : 18,5%
- Taxe Foncier non bâti : 68,16 %

La loi de finances 2020 prévoyait la suspension générale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. Pour compenser la suppression de la taxe d'habitation les communes se verront transférer en 2021 le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFBP) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB qui viendra s'ajouter au taux communal.

Par conséquent, le nouveau taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est l'addition du taux communal et du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour rappel, le taux communal est de 18,5% et celui du département de 17,18% soit un taux après transfert de la part départementale de 35,68%.

La taxe foncière reste ainsi stable et seule la collectivité bénéficiaire du produit de taxe foncière change par le transfert de la part départementale aux communes.

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, à l'unanimité le Conseil municipal :

FIXE les taux d'imposition des taxes foncières pour l'année 2021 comme suit :

- Taxe Foncier bâti : 35,68 %
- Taxe Foncier non bâti : 68,16 %
-

2-8 Reconduction des tarifs service enfance

Rapporteur : Madame le Maire

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé De Madame le Maire, à l'unanimité adopte la délibération maintenant les tarifs du service enfance 2021-2022 tels que définis ci-dessous pour la prochaine rentrée scolaire et ceci dans le souci de ne pas alourdir les charges des familles, notamment en cette période de crise sanitaire sans précédent :

Accueil de loisirs sans hébergement Tarif à la journée (<i>déjeuner et goûter inclus</i>)	
Quotient familial	Tarif 2021-2022
Tranche 1 0 – 700 €	13,20
Tranche 2 701 € à 1 100 €	14,60
Tranche 3 1 101 € à 1 500 €	16,20
Tranche 4 1 501 € et plus	17,30

GARDERIE PRE ET POST SCOLAIRE					
Prestations		Tranche 1 0 – 700 €	Tranche 2 701 - 1 100 €	Tranche 3 1 101 – 1 500 €	Tranche 4 1 501 € et +
Permanent	Matin	2,10	2,30	2,45	2,60
	Soir	4,20	4,60	4,90	5,20
Occasionnel	Matin	2,40	2,65	2,85	3,00
	Soir	4,80	5,30	5,70	6,00
Exceptionnel / Hors commune	Matin	2,75	3,00	3,25	3,50
	Soir	5,50	6,00	6,50	7,00

2-9 Attribution de subventions à la Caisse des écoles et au CCAS

Rapporteur : Madame le Maire

Il est proposé d'abonder le budget Caisse des écoles d'un montant de 27 220 € et celui du CCAS de 20 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2-10 Attribution de subventions aux associations- année 2021

Rapporteurs : Cecile PALLATIN et Dominique BERNARD

Chacun pour ce qui le concerne, après examen des demandes de subventions, Cecile PALLATIN et Dominique BERNARD présidents de l'OMCL et OMS proposent l'attribution de subventions selon le tableau ci-dessous. Les conseillers appartenant aux associations subventionnées ayant quitté la salle, la délibération est adoptée par les membres restants.

Office Municipal de la Culture et des Loisirs	5 000 €
Bibliothèque	5 000 €
Cyber'frep	500 €
Chemin de la musique	300 €
Comité des fêtes	1 500 €
Frépillon Amicale des Commerçants Artisans et Profession Libérales	280 €
Prévention routière	110 €
Association Générale des Mutilés de Guerre	90 €
Collège MAUBUISSON sur projet à hauteur de	1 900 €
CASHMIRE	150 €
Association Jusqu'à la mort accompagner la vie	300 €
APED L'ESPOIR	300 €
Atelier libre des peintres de Frépillon	250 €
Rendez-vous des sages	150 €
De filles en aiguilles	150 €
Protection civile	1 000 €
Sapeurs-pompiers	500 €
Vocalizon	500 €
Club de danse artistique et sportive de Frépillon	2 800 €
Club de Handball	1 900 €
Club d'Arts martiaux Sports de combat	1 700 €
Cyclo club	1 500 €
Club de Gymnastique volontaire	1000 €

Club Sportif de Frépillon	1 250 €
Club de tennis	2 000 €
Club de Volley ball de l'Isle-Adam et Frépillon	1 800 €
Club canin	0 €
Basket club de Frépillon-Méry-Mériel	9 600 €
Football	1 000 €
Office Municipal des Sports	2 000 €
Divers	25 470 €
TOTAL	70 000€

2-11 Versement d'une subvention sur le budget du « Clos du Boucher »

Rapporteur : Madame le Maire

Considérant qu'il convient d'abonder le budget annexe du Clos du Boucher en vue de réaliser l'opération de construction de logements comme nous l'impose la loi SRU.
Madame le Maire propose le versement de 40 000 € pour l'année 2021.

Le Conseil municipal à l'unanimité moins une abstention approuve le versement

BUDGET ATELIERS LOCATIFS ET COMMERCES

2-12 Compte administratif 2020

Rapporteur : Madame le Maire

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité (Madame le Maire ne prenant pas part au vote) le compte administratif des ateliers locatifs et commerces tel que présenté :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés	-	129 816,58 €	100 273,55 €	-	100 273,55 €	129 816, 58 €
Opérations de l'exercice	177 106,89 €	254 098,64 €	136 996,75 €	105 783,55 €	314 103,64 €	359 882,19 €
Résultat de clôture	-	76 991,75 €	31 213,20 €	-	-	45 778,55 €
Reste à réaliser	-	-	-	-	-	-
Totaux cumulés	177 106,89 €	383 915,22 €	237 270,30 €	105 783,55 €	414 377,19 €	489 698,77 €
Résultat définitif	-	206 808,33 €	131 486,75 €	-	-	75 321,58 €

2-13 Compte de gestion 2020

Rapporteur : Madame le Maire

Fidèle au compte administratif 2020 le compte de gestion présenté par le comptable est adopté à l'unanimité.

2-14 Affectation de résultats

Rapporteur : Madame le Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, affecte la somme de 131 486,75 € en section investissement- article 1068.

2-15 Budget primitif 2021

Rapporteur : Madame le Maire

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération relative au budget primitif qui s'élève à :

Section fonctionnement	362 421 ,58 €
Section investissement	175 858 ,75 €
Total	<u>538 280,33 €</u>

2-16 Reversement de l'excédent du budget ateliers locatifs et commerces sur le budget communal

Rapporteur : Madame le Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la délibération relative au transfert de la somme de 50 000 € du budgets ateliers locatifs et commerces sur le budget communal.

Madame le Maire rappelle que compte tenu de la crise sanitaire, des réductions de loyer ont été consenties et de ce fait l'excédent à reverser est moindre

2-17 Admission en non-valeur – budget ateliers locatifs et commerces

Rapporteur : Madame le Maire

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à émettre un mandat de 14 033,92 euros au compte 654-1 afin d'annuler le recouvrement de créances de loyers et charges pour les années 2016 et 2017.

Madame le Maire précise que le trésorier n'a pu procéder à l'encaissement de ces sommes compte tenu de la mise en liquidation judiciaire de l'entreprise.

BUDGET LE CLOS DU BOUCHER

2-18 Compte administratif 2020

Rapporteur : Madame le Maire

Le Conseil municipal adopte par 19 voix pour et une abstention (Madame le Maire ne prenant pas part au vote) le compte administratif du budget Clos Du Boucher tel que présenté :

Libellé	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés	-	-	-	-	-	-
Opérations de l'exercice	5 784,78 €	15 000 €	63 624 €	-	69 408,78 €	15 000€
Résultat de clôture	-	9 215,22 €	63 624 €	-	54 408,78 €	-
Reste à réaliser	-	-	-	-	-	-

Totaux cumulés	5 784,78 €	15 000 €	63 624 €	-	69 408,78 €	15 000 €
Résultat définitif	-	9215,22 €	63 624 €	-	54 408,78 €	-

2-19 Compte de gestion 2020

Rapporteur : Madame le Maire

Fidèle au compte administratif 2020 le compte de gestion présenté par le comptable est adopté à l'unanimité moins une abstention.

2-20 Budget primitif 2021

Rapporteur : Madame le Maire

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité moins une abstention la délibération relative au budget primitif qui s'élève à :

Section fonctionnement	40 000,00 €
Section investissement	2 904 924 ,00 €
Total	<u>2 944 924,00 €</u>

2-21 Affectation de résultats

Rapporteur : Madame le Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, affecte la somme de 9 215,22 € en section investissement - article 1068.

3- URBANISME

3-1 Empiètement sur voie communale- élagage aux frais des propriétaires

Rapporteur : Sébastien HUART

Monsieur Huart expose qu'il est de la responsabilité de la commune de garantir la sureté et la commodité du passage sur les voies communales.

Il déplore que certains riverains ne procèdent pas aux travaux d'élagages et propose que la Commune se substitue au propriétaire. Dans ce cas, après mise en demeure sans résultat, le Maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagages, les frais afférents aux opérations seront mis à la charge des propriétaires.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3-2 Cession de la parcelle AE 187- 17 rue de la république

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire propose d'acquérir la parcelle située au 17 rue de la République à l'EPFIF. Elle rappelle que l'EPFIF a acquis cette parcelle à Monsieur SASSIAT en 2017, et a procédé à la démolition du bâti en vue de créer un parking.

Le cout total de l'opération s'élève 319 489 ,03 €. Elle précise également que la somme à été inscrite au budget communal.

Le conseil municipal est favorable à l'acquisition de la parcelle à l'établissement public foncier d'Ile de France.

4 QUESTIONS DIVERSES

4-1 Soutien de la motion présentée par le Conseil départemental du val d'Oise relative au maintien des infrastructures et de l'exploitation du réseau de fibre optique du Val d'Oise

Rapporteur : Madame le Maire

Le Conseil municipal de Frepillon est appelé à apporter son soutien à la motion déposée par le Conseil départemental. Motion relative aux dysfonctionnements constatés dans l'exécution et le déploiement de la fibre.

A l'unanimité les membres du Conseil municipal adoptent la motion

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée par Madame le Maire à 22h15.